

## ARRETE N° 2008-29 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9,  
Vu les statuts du syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG),

Considérant que dans l'exercice de ses fonctions, le Président du SDEHG est amené à établir des rapports avec des collectivités, structures et organismes dont il assure également la Présidence tels que le Département de la Haute-Garonne, le Centre Départemental de Gestion, l'Agence Technique Départementale et le SIVOM de Villefranche-Lauragais ; que dans l'intérêt d'une bonne administration du SDEHG, il n'est pas souhaitable que le Président signe lui-même les actes en tous genre découlant de ces rapports ; que dans ces conditions il y a lieu de consentir une délégation de fonctions à un vice-président du syndicat ;

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Une délégation est attribuée à Monsieur René KELHETTER, vice-président du syndicat, pour la signature de tous les actes nés des rapports que le Président du SDEHG est amené à établir avec les collectivités, structures et organismes évoqués ci-dessus dont il assure également la présidence.

Article 2 : Dans le cadre de sa délégation, Monsieur René KELHETTER est notamment autorisé à signer, sous la surveillance et la responsabilité du Président, les actes suivants :

- les demandes de subvention au Conseil Général,
- les certificats d'exécution de travaux,
- les attestations, avis et correspondances,
- les conventions diverses et notamment les conventions de mise à disposition (locaux, matériels, personnels ...),
- les demandes de participations financières pour les travaux d'électrification rurale
- les documents comptables (mandats de paiement, titres de recettes ...),
- les conventions de reversement de la taxe départementale pour l'électricité,
- les conventions de servitude "électrique" sur des parcelles ou biens appartenant au Conseil Général.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et au comptable public du SDEHG.

Fait à Toulouse, le 16 juin 2008

Le Président,



Pierre IZARD

Le caractère exécutoire du présent acte est certifié par l'accomplissement des formalités suivantes :

- Notification à l'intéressé le 20.06.2008
- Transmission en Préfecture
- Affichage le